

# Commune de BROÛT-VERNET

## Procès-Verbal Réunion du 6 octobre 2025

**Etaient présents** Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Jean-François BURLOT, Didier CROCHET, Jean-Marc BOUZIN, Sylvain JAFFUEL, et Mesdames Sylvie RICHARD, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Aurélie MURE, Frédérique RONDEPIERRE, Catherine BARBECOT.

**Etaient excusés** : Monsieur Patrick MAGERAND, (procuration à Bernard DEVOUCOUX,) Monsieur Pierre De LARMINAT (procuration à Sylvie RICHARD)

**Etaient absents** : Messieurs Mickaël SEIDLER, Pierre HOUËT

**A été nommé secrétaire de séance** : Madame MURE Aurélie

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h 30 et constate que le quorum est atteint. Il rend hommage à Monsieur Louis JAFFUEL, maire de Broût-Vernet de 2001 à 2008 à l'engagement remarquable, décédé dans l'été.

La minute de silence passée, il propose l'ajout d'un point concernant le versement d'une subvention à l'association Médecins Sans Frontières pour faire face à l'urgence humanitaire dans la bande de Gaza. Le conseil municipal approuve cet ajout.

Concernant l'approbation du précédent procès-verbal, Monsieur de LARMINAT souhaite que soit rajouté sa « totale désapprobation du comportement de M. HOUËT aux usurpations de participation aux représentations ».

Plus rien n'est rajouté, le procès-verbal est adopté à l'unanimité ainsi modifié.

### **1) Suppression-Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet n°73 /2025 (pour 13; contre : 0; abstentions :0)**

Monsieur le Maire rappelle que des ajustements de poste sont nécessaires notamment celui de l'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux. Seul le ménage du cabinet médical est actuellement sous-traité par l'ADEF. Il convient donc de remplacer le poste de 26h hebdomadaires par un poste à 19h plus en adéquation avec les besoins actuels Ce poste sera proposé à Madame Marie-Emelyne CORBEAU.

### **2) Suppression-Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet n°74 /2025 (pour 13 ; contre :0 ; abstentions :0)**

Sur le même principe, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de supprimer le poste d'adjoint administratif. En effet, suite à l'obtention de l'examen professionnel, Monsieur Simon BARGOIN bénéficie d'un avancement de grade. Monsieur le Maire le félicite et propose de créer le poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps plein pour le nommer sur ce grade.

### **3) Modification du règlement intérieur de la salle polyvalente n°75/2025 (pour : 13; contre : 0; abstention :0)**

Suite à une commission de sécurité de la salle polyvalente, Madame RICHARD explique à l'assemblée qu'il convient de modifier son règlement intérieur afin d'y intégrer des précisions sur la capacité d'accueil selon les configurations suivantes :

- La petite salle vide : 200 personnes.
- La petite salle avec chaises uniquement : 120 personnes.
- La petite salle avec chaises et tables : 120 personnes.
- La grande salle avec chaises uniquement sur toute sa superficie : 440 personnes.
- La grande salle avec chaises et tables autour de la piste de danse : 288 personnes.

## Commune de BROÛT-VERNET

- La grande salle avec chaises et tables sur toute sa superficie : 392 personnes.
- La petite salle et grande salle ensemble, vides : 500 personnes.
- La grande salle aménagée pour un LOTO, concours de belote par exemple : 388 personnes.
- La grande salle avec chaises et tables autour de la piste de danse + petite salle : 324 personnes.

### 4) Validation de la proposition de convention de location du tiers-lieu n°76/2025 (pour : 13; contre : 0; abstention :0)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider le modèle de convention de location du Tiers-Lieu. Une seule correction est apportée quant à la capacité de la salle principale, à savoir inférieure ou égale à 25 personnes au lieu de 10 à 20 personnes.

### 5) Lancement de la procédure de révision simplifiée du PLU.n° 77/2025 (pour :13; contre : 0 ; abstention :0)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les difficultés rencontrées au sujet de la création d'une nouvelle zone artisanale. Dans le cadre du SCOT, la communauté de communes en avait même demandé la suppression. Suite à des échanges avec la sous-préfecture, il a été convenu non pas de créer une nouvelle zone artisanale, mais d'étendre la zone actuelle. Cela, nécessite donc de procéder à une révision du PLU consistant à la suppression de la zone AUI de 6,27 Ha (Parcelles n° ZM 02 et ZM 03) et la création d'une extension de la zone UI de 7,21 HA (parcelles n° ZM 87, ZM 88, ZM 89, ZM 90 et ZM 101) répondant aux prescriptions du Schéma de Cohérence Territorial adopté le 17 Octobre 2022.

Monsieur le Maire rappelle la procédure de concertation pour cette révision allégée et les ajustements réalisés l'an dernier avec la modification simplifiée.

Il précise que faire passer le fond de la zone difficilement constructible du fait du passage de la conduite de gaz en zone ENR pour une éventuelle installation de panneaux photovoltaïques.

Il termine ce point en précisant que « c'est un investissement sur l'avenir », et que c'était d'ailleurs dans le programme de l'équipe municipale de pouvoir accueillir des entreprises dans cette zone d'activité afin que cela profite aux habitants de Broût-Vernet . Il souhaite que la commune ne devienne pas une commune-dortoir.

### 6) Demande de subvention à la communauté de communes pour la révision du PLU n° 78/2025 (pour : 13; contre : 0; abstention :0)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la procédure de révision du PLU occasionne des frais et qu'une aide financière peut être sollicitée auprès de la communauté de communes via le fond de Concours Urbanisme. Il expose le plan de financement suivant :

- |   |             |
|---|-------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Evaluation environnementale                   | 2 900, 00 € |
| <input checked="" type="checkbox"/> Phase 1 : Lancement et élaboration du dossier | 3 250, 00 € |
| <input checked="" type="checkbox"/> Phase 2 : Arrêt                               | 1 300, 00 € |
| <input checked="" type="checkbox"/> Phase 3 : Enquête publique                    | 975, 00 €   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Phase 4 : Approbation                         | 975, 00 €   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Commissaire Enquêteur                         | 3 000, 00 € |
| <input checked="" type="checkbox"/> Annonces/Parution                             | 500,00 €    |

Il propose de solliciter la Communauté de Communes à hauteur de 6450€.

## Commune de BROÛT-VERNET

### **7) Demande d'accord de principe au Conseil Départemental pour la création d'une voie douce entre la rue des Tilleuls et la rue de la Chaume n° 79/2025 (pour : 13; contre : 0; abstention :0)**

Monsieur Crochet rappelle que le contrat « Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg » prévoit la création d'une liaison douce entre la rue de la Chaume et la rue des Tilleuls dont le coût s'élève à 50 000€ HT. Il propose de demander un accord de principe au Conseil Départemental pour son financement à hauteur de 17 500€.

Monsieur JAFFUEL intervient pour suggérer une banquette enherbée à la place du sable rose proposé, ce qui faciliterait l'entretien.

Monsieur le Maire précise que le problème, c'est de pouvoir circuler avec des vélos ou des poussettes et ajoute que les marchés ont déjà été signés. Il assure que la voie sera décaissée et que du géotextile sera installé.

### **8) Demande d'accord de principe au Conseil Départemental pour la réalisation d'espaces verts pour le projet d'habitat inclusif n° 80/2025 (pour : 13; contre : 0; abstention :0)**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat « Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg » prévoit de réaliser un espace vert autour du projet d'habitat inclusif et de la maison de santé. Le coût de ces travaux s'élève à 50 000,00 € HT ;

Il propose de solliciter une subvention au Conseil départemental pour un montant de 22 500 € pour la réalisation de ces travaux.

Il précise que dans le cadre de ce dispositif, des réajustements des aides sont possibles entre les différents projets soutenus dans la commune ; ceci concerne les délibérations n°79 et 80/2025.

### **9) Tarifs des insertions publicitaires pour le bulletin 2025 n° 81/2025 (pour : 13; contre : 0; abstention :0)**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des insertions publicitaires de l'année précédente et propose de ne pas les augmenter.

### **10) Fixation du tarif de la redevance assainissement 2026 n° 82/2025 (pour : 11; contre : 1; abstention :1)**

Monsieur le Maire rappelle le tarif de la redevance assainissement 2025 fixé à 1,50 € le m<sup>3</sup> la part variable et à 60,00 € par an la part fixe. Il propose d'augmenter le tarif de la part fixe de cette redevance pour 2026 de 60€/an à 70€/an afin de se rapprocher des tarifs du SIVOM et de laisser la part variable à 1.50€/m<sup>3</sup>.

Il profite de ce point pour signaler que les subventions pour les travaux du déversoir d'orage qui s'élèvent à 95 000€, sont encore à l'étude auprès de l'agence de l'eau.

Il explique également qu'un agriculteur en labourant son champ a percé un tuyau raccordé au déversoir d'orage et qui devait probablement être l'ancienne conduite d'assainissement qui menait à la station. Les fortes pluies de cet été et la pente du terrain ont dû favoriser l'érosion dans le champ et ramener à la surface cette ancienne canalisation.

### **11) Soutien à Gaza n° 83/2025 (pour : 13; contre : 0; abstention :0)**

Au vu de la situation dramatique dans la bande de Gaza, Monsieur le Maire explique avoir été interpellé par quelques membres du conseil municipal afin de mettre le drapeau palestinien au fronton de la mairie. Il dit ne pas être d'accord, avec cela du fait de la situation politique actuelle particulièrement compliquée, souhaitant éviter de

## Commune de BROÛT-VERNET

se soumettre aux grands débats nationaux, mais préférant avoir une démarche bienveillante,

Il propose plutôt de témoigner la solidarité de la Commune de Broût-Vernet, engagée dans les valeurs humanistes, universalistes, de justice et de paix, en attribuant une subvention de 200€ à l'association Médecins Sans Frontières, qui intervient dans un cadre neutre et reconnu au service des victimes de cette guerre.

### Questions diverses :

- Travaux de la garderie: Monsieur BURLOT explique que le chantier a été balisé, le mur en briques qui est au fond du préau doit être démolî pour repartir sur des bases saines. Il ajoute que le système de chauffage de ce projet est un chauffage au sol en adéquation avec le récent réseau de chaleur
- Les travaux de la maison de santé avancent bien le deuxième bâtiment d'EVOLEA est au stade de la charpente.
- Monsieur le Maire évoque les travaux de rénovations de l'appartement au-dessus de la bibliothèque prévue dans le contrat Reconquête Centre-Ville Centre bourg qui sont actuellement à l'étude. Il suggère d'en profiter pour faire isoler au moins le mur nord de l'appartement et refaire le plafond de la bibliothèque qui est compliquée à chauffer.
- Madame BARBECOT s'interroge sur le dépotoir au bout de sa rue. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un dépôt temporaire de végétaux résultant des dernières tempêtes; les déchetteries étant saturées.

Fin de la séance à 20h 40

Le Maire

Le secrétaire de séance